

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

PROCÈS VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

numéro
BC_PV_211118_09

L'an deux mille vingt et un, le dix huit novembre,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le douze novembre deux mille vingt et un, s'est réuni
en session ordinaire, Salle du Conseil Espace Marie-Christine BOUSQUET à Lodève, sous la
Présidence de Jean-Luc REQUI,

nombre de membres
en exercice 15
présents 8
exprimés 8

Présents :

GOUDAL Joëlle, VALAT Jérôme, LÉVÈQUE Gaëlle, BOSC David,
REQUI Jean-Luc, PAILHOUX Jean-Paul, VAN DER HORST Claire,
TRINQUIER Jean

Absents avec pouvoirs :

Absents :

FABRE Daniel, ROUVEIROL Valérie, VALETTE Daniel, SAUVIER Jean-Marc,
GOUJON Bernard, BENAMMAR-KOLY Fadhila, ROIG Frédéric

Jean-Luc REQUI souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Jean-Luc REQUI désigne David BOSC comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote à l'unanimité

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée le procès verbal de la précédente séance, mis à disposition avec la convocation.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°BC_211118_1 : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, POUR LES ACTIONS CULTURELLES RÉSURGENCE, SAISON ET FESTIVAL DES ARTS VIVANTS DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que l'opération Résurgence, saison et festival des arts vivants porte une politique culturelle dédiée aux arts vivants dans leur diversité tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire Lodèvois et Larzac,

CONSIDÉRANT que l'opération est estimée à cinquante six mille sept cent euros Toutes Taxes Comprises (56 700€ TTC) pour les actions suivantes :

- parcours amateurs jeunesse,
- parcours scolaires,
- parcours scolaires associées,
- la ville en scène,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de solliciter la Direction régionale des affaires culturelles, pour les actions culturelles Résurgence, saison et festival des arts vivants de l'année 2022, suivant le projet de financement ci-dessous :

- | | |
|--|---------------|
| - Communauté de communes Lodévois et Larzac | 41 700 euros, |
| - Direction régionale des affaires culturelles | 15 000 euros. |

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : SOLICITE une subvention d'un montant de quinze mille euros auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, pour les actions culturelles Résurgence, saison et festival des arts vivants de l'année 2022, dont le budget global est estimé à cinquante six mille sept cent euros,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ARTICLE 3 : PRÉCISE que la recette correspondante serait inscrite au budget principal, chapitre 74, article 74718,

- ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION N°BC_211118_2 : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DU FONDS INTER-OPÉRATEURS, POUR LE
FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICE DE L'ANNÉE 2021**

VU la délibération n°CC_200116_20 du Conseil communautaire du 16 janvier 2020, relative à la convention départementale France Service,

CONSIDÉRANT l'accessibilité des services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale : face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'État et les citoyens et l'organisation des services aux publics localement sont indispensables,

CONSIDÉRANT que l'espace Marie-Christine BOUSQUET, déjà labellisé Maison de Services Au Public (MSAP) est identifié par les habitants que le bâtiment accueillant diverses administrations et associations,

CONSIDÉRANT que le budget estimatif global est de quatre vingt six mille quatre cent quatre vingt euros (86 480 € TTC),

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de solliciter l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds Inter-Opérateurs (FIO), pour le fonctionnement de la Maison France Service de l'année 2021, suivant le projet de financement ci-dessous :

- | | |
|---|---------------|
| - Communauté de communes Lodévois et Larzac | 56 480 euros, |
| - État au titre du FNADT | 15 000 euros, |
| - État au titre du FIO | 15 000 euros. |

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention de fonctionnement d'un montant de quinze mille euros auprès de l'État au titre du FNADT, pour le fonctionnement de la Maison France Service de l'année 2021, dont le budget global est estimé à quatre vingt six mille quatre cent quatre vingt euros,
- **ARTICLE 2 : SOLLICITE** une subvention de fonctionnement d'un montant de quinze mille euros auprès de l'État au titre du FIO, pour le fonctionnement de la Maison France Service de l'année 2021, dont le budget global est estimé à quatre vingt six mille quatre cent quatre vingt euros,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la recette correspondante serait inscrite au budget principal, chapitre 74, article 74718,
- **ARTICLE 5 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°BC_211118_3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, POUR L'AMÉLIORATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS MUSÉOGRAPHIQUES

CONSIDÉRANT que depuis la réouverture du musée de Lodève après un chantier important d'agrandissement et de rénovation, le vécu au quotidien du musée ou le retour fait par les visiteurs amène au souhait d'améliorer, de perfectionner des dispositifs afin de maximiser la valorisation mais également la conservation des œuvres,

CONSIDÉRANT que quatre projets sont envisagés pour cela :

- amélioration du système d'accrochage pour le cabinet des dessins,
- amélioration de l'éclairage au premier étage,
- réalisation de l'ours dans le parcours consacré à Paul DARDÉ,
- réalisation d'une tranche d'aménagement réserves collections Sciences de la Terre,

CONSIDÉRANT que le budget estimatif global est de vingt quatre mille neuf cent vingt neuf euros trente quatre centimes Toutes Taxes Comprises (24 929,34 € TTC),

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de solliciter la Direction régionale des affaires culturelles, pour l'amélioration et le perfectionnement des équipements muséographiques, suivant le projet de financement ci-dessous :

- | | |
|--|------------------|
| - Communauté de communes Lodévois et Larzac | 4 986,34 euros, |
| - Direction régionale des affaires culturelles | 19 943,00 euros. |

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLICITE** une subvention d'un montant de dix neuf mille neuf cent quarante trois euros auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, pour l'amélioration et le perfectionnement des équipements muséographiques, dont le budget global est estimé à vingt quatre mille neuf cent vingt neuf euros trente quatre centimes,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la recette correspondante serait inscrite au budget principal, chapitre 13, article 1321,

- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°BC_211118_4 : APPROBATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL POUR L'ANNÉE 2021 DU CONTRAT TERRITORIAL ENTRE LE PAYS COEUR D'HÉRAULT ET LE CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE

VU la délibération n°2017/AP-JUIN/09 de l'assemblée du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2017, approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

VU la délibération n°2017/AP-NOV/11 de l'assemblée du Conseil Régional Occitanie du 3 novembre 2017, sur la mise en place du dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux,

VU les délibérations n°CC_181129_06 du Conseil communautaire du 29 novembre 2018 et n°2018-45 du Comité syndical du Pays Coeur d'Hérault du vendredi 30 novembre 2018, approuvant le Contrat territorial Occitanie 2018-2021 entre le Pays Coeur d'Hérault et le Conseil régional Occitanie,

CONSIDÉRANT le rôle pilote du Conseil régional Occitanie en matière d'aménagement équilibré du territoire et compte tenu des débats en cours pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) intitulé « Occitanie 2040 »,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil régional Occitanie de se reposer sur les territoires de projet pour engager des partenariats durables,

CONSIDÉRANT que les contrats régionaux dénommés contrats territoriaux Occitanie sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales,

CONSIDÉRANT que, en respect de la stratégie de ces contrats, un programme opérationnel est proposé par les collectivités chaque année, afin d'y inscrire les actions répondant aux différents enjeux du contrat et à leur propre projet de territoire,

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de valider le programme opérationnel pour l'année 2021 du contrat territorial entre le Pays Coeur d'Hérault et le Conseil régional Occitanie, annexé à la présente délibération.

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** le programme opérationnel pour l'année 2021 du contrat territorial

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

entre le Pays Coeur d'Hérault et le Conseil régional Occitanie, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE AVEC LE PAYS "CŒUR D'HERAULT" - Programmation 2021

Les plans de financement indiqués sont prévisionnels. Ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des Comités de Programmation des crédits d'Etat et d'Europe

Opérations	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût HT	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région			Conseil Départemental		Autres		Autofinancement				
						%		%		%	commentaire	%		%		%		%				
Enjeu 1 : Veiller à préserver l'adéquation entre attractivité et capacité d'accueil																						
Mesure 1 : Favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins de la population, lutter contre les inégalités et favoriser le lien social																						
Réhabilitation du centre de santé de Plaissan	Plaissan	Commune	141 600 €	118 000 €	52 729 €	45 %	- €	0 %	29 129 €	25 %	23 600 €	Voté en février	20 %	- €	0 %	- €	0 %	65 271 €	55 %			
Mise en accessibilité de la mairie de Saint-Paul et Valmalle	Saint-Paul et Valmalle	Commune	900 416 €	750 347 €	380 000 €	51 %	- €	0 %	280 000 €	37 %	50 000 €	Voté en février	7 %	50 000 €	7 %	- €	0 %	370 347 €	49 %			
Bourg-Centre : Mise en accessibilité des ERP - Année 2	Paulhan	Commune	252 706 €	210 588 €	163 335 €	78 %	- €	0 %	113 335 €	54 %	50 000 €	Proposé en CP de fin d'année	24 %	- €	0 %	- €	0 %	47 253 €	22 %			
Bourg-Centre : Mise en accessibilité de l'espace Luteva	Lodève	Commune	228 281 €	190 234 €	150 725 €	79 %	- €	0 %	- €	0 %	50 000 €	Proposé en CP de fin d'année	26 %	62 679 €	33 %	38 046 €	20 %	39 509 €	21 %			
Mesure 3 : Développer et valoriser l'offre culturelle, patrimoniale, sportive et de loisir à l'échelle du Cœur d'Hérault																						
Bourg-Centre : Réalisation du pôle culturel Confluence (tranche 2)	Lodève	Commune	473 106 €	394 255 €	301 897 €	77 %	118 276,00 €	39 %	- €	0 %	85 058 €	Voté en février	22 %	98 563 €	25 %	- €	0 %	92 358 €	23 %			
Bourg-Centre : Construction d'une salle plurivante	Canet	Commune	1 666 511 €	1 388 759 €	1 061 007 €	76 %	- €	0 %	352 717 €	25 %	250 000 €	Voté en CP de juin	18 %	416 628 €	30 %	41 662 €	3 %	327 752 €	24 %			
Construction d'un espace polyvalent	Octon	Commune	288 000 €	240 000 €	192 000 €	80 %	- €	0 %	72 000 €	30 %	48 000 €	Voté en CP de juin	20 %	72 000 €	30 %	- €	0 %	48 000 €	20 %			
Construction d'une médiathèque	Montpeyroux	Commune	247 200 €	206 000 €	159 950 €	78 %	- €	0 %	59 000 €	29 %	40 000 €	Voté en CP d'avril	19 %	20 000 €	10 %	40 950 €	20 %	46 050 €	22 %			
Bourg-Centre : Réhabilitation de l'ancienne gare - Tranche 2	Paulhan	Commune	586 981 €	489 151 €	295 660 €	60 %	- €	0 %	- €	0 %	100 000 €	Proposé en CP de fin d'année	20 %	195 660 €	40 %	- €	0 %	193 491 €	40 %			
Bourg-Centre : Restauration de l'ancienne cathédrale de Saint-Fulcran (tranche 1)	Lodève	Commune	875 807 €	729 839 €	647 379 €	89 %	- €	0 %	547 379 €	75 %	100 000 €	Proposé en CP de juin	14 %	- €	0 %	- €	0 %	82 460 €	11 %			
Bourg-Centre : Restauration de l'ancienne cathédrale de Saint-Fulcran (tranche 2)	Lodève	Commune	- €	0 €	100 000 €	###	- €	###	- €	###	100 000 €	proposé en CP de fin d'année	###	- €	###	- €	###	-100 000 €	###			
Enjeu 2 : Affirmer, accompagner les polarités en réseau au bénéfice de l'ensemble du territoire et construire les relations avec les territoires voisins																						
Mesure 5 : Relancer l'attractivité des bourgs centres par une politique coordonnée à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault																						
Bourg-Centre : Restauration de la chapelle de l'abbaye d'Aniane	Aniane	CCVH	1 560 000 €	1 300 000 €	#VALEUR !	###	- €	###	260 000 €	20 %	à l'instruction	Dossier à l'instruction PO 2020	###	390 000 €	30 %	- €	0 %	#VALEUR !	###			
Bourg-Centre : Restauration du cloître de l'abbaye d'Aniane	Aniane	CCVH	364 142 €	303 452 €	#VALEUR !	###	- €	0 %	- €	0 %	à l'instruction	Dossier à l'instruction PO 2020	###	- €	0 %	- €	0 %	#VALEUR !	###			
Mesure 6 : Créer les conditions d'un accès équitable à des équipements structurants et de proximité																						
Voie verte trame 2021 et d'un espace sportif	Paulhan	Commune	415 712 €	346 427 €	173 570 €	50 %	- €	0 %	- €	0 %	35 000 €	Voté en CP de février et 15 000 euros proposés en CP d'avril	10 %	138 570 €	40 %	- €	0 %	172 857 €	50 %			
Requalification du boulevard Saint Jean (Phase 2 - Tranche 2)	Aniane	Commune	430 667 €	358 889 €	244 155 €	68 %	- €	0 %	- €	0 %	85 155 €	Voté en février	24 %	150 000 €	42 %	9 000 €	3 %	114 734 €	32 %			
Aménagement de l'entrée de village	Brignac	Commune	292 693 €	243 911 €	171 861 €	70 %	- €	0 %	60 000 €	25 %	37 861 €	Voté en CP d'avril	16 %	40 000 €	16 %	34 000 €	14 %	72 050 €	30 %			
Aménagement de la place de la Mairie	Mourèze	Commune	274 738 €	228 948 €	177 973 €	78 %	- €	0 %	114 500 €	50 %	52 015 €	Voté en CP d'avril	23 %	- €	0 %	11 458 €	5 %	50 975 €	22 %			
Aménagement du parvis de la mairie	Montpeyroux	Commune	256 108 €	213 423 €	93 967 €	44 %	- €	0 %	- €	0 %	29 940 €	Voté en CP d'avril	14 %	64 027 €	30 %	- €	0 %	119 456 €	56 %			
Aménagement de la cour du château et du parvis de la mairie	Saint Félix de Lodez	Commune	173 442 €	144 535 €	115 628 €	80 %	- €	0 %	86 721 €	60 %	28 907 €	Voté en CP d'avril	20 %	- €	0 %	- €	0 %	28 907 €	20 %			
Création d'une esplanade	St Etienne de Gourgas	Commune	112 987 €	94 156 €	59 648 €	63 %	- €	0 %	18 831 €	20 %	21 986 €	Proposé en CP de fin d'année	23 %	18 831 €	20 %	- €	0 %	34 508 €	37 %			
Bourg-Centre : Réhabilitation des rues et placettes du centre-ville	Canet	Commune	176 740 €	147 283 €	82 889 €	56 %	- €	0 %	- €	0 %	23 976 €	Proposé en CP de fin d'année	16 %	58 913 €	40 %	- €	0 %	64 394 €	44 %			
Mesure 9 : Préserver et gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques																						
Enjeux 4 : Engager le Cœur d'Hérault dans une démarche exemplaire de transition énergétique et écologique																						
Mesure 14: Proposer un accompagnement et un soutien aux actions de transition dans les secteurs public et privés																						
Expérimentation de points de collecte de biodéchets en cœur de village	Territoire de l'CCVH		36 000 €	30 000 €	12 000 €	40 %	- €	0 %	- €	40 %	12 000 €	voté en février	40 %	- €	0 %	0 €	0 %	18 000 €	60 %			
Bourg-Centre : Rénovation thermique de l'école Gely	Lodève	Commune	338 856 €	282 380 €	225 600 €	80 %	- €	0 %	126 000 €	45 %	50 000 €	Proposé en CP de fin d'année	18 %	49 600 €	18 %	- €	0 %	56 780 €	20 %			
Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école communale	Le Caylar en Larzac	Commune	686 068 €	571 723 €	443 005 €	77 %	- €	0 %	228 691 €	40 %	100 000 €	Proposé en CP de fin d'année (2 dispositifs)	17 %	114 314 €	20 %	- €	0 %	128 718 €	23 %			
Bourg-Centre : Rénovation thermique de l'école J.Prévert	Clermont l'Hérault	Commune	807 432 €	672 860 €	538 144 €	80 %	- €	0 %	269 000 €	40 %	50 000 €	Proposé en CP de fin d'année	7 %	199 144 €	30 %	20 000 €	3 %	134 716 €	20 %			
Mesure 17 : Mettre en œuvre le Schéma territorial de mobilité																						
Bourg-Centre : Passerelle piétonne entre le lycée et le PEM	Gignac	CCVH	1 939 200 €	1 616 000 €	851 000 €	53 %	- €	0 %	###	40 %	150 000 €	dossier voté en CP de juin	9 %	- €	0 %	61 000 €	4 %	765 000 €	47 %			
Bourg-Centre : Aménagement urbain de cheminement doux	Saint André de Sangonis	Commune	460 783 €	383 986 €	307 188 €	80 %	- €	0 %	- €	0 %	93 219 €	Proposé en CP de fin d'année	24 %	213 969 €	56 %	- €	0 %	76 798 €	20 %			
Assistance technique Leader, contrat, bureaux centres, GSO et innovation/experimentation																						
Pays Cœur d'Hérault	SYDEL						- €	###	###	- €	0 %	dossier en attente	20 %	###	0 €	0 %	- €	###				

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉLIBÉRATION N°BC_211118_5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION RECHERCHE DE FINANCEMENTS PRIVES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L.2122.22 et suivants et L.5211-1 et suivants et plus précisément l'article L.5211-10

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au Bureau la prise de délibération prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU la délibération CC_210916_24 du Conseil Communautaire du 16 septembre 2021 créant le poste de chargé de mission pour la recherche de financements privés,

CONSIDÉRANT l'intérêt la collectivité d'optimiser la recherche de mécénat financier et de financement privés notamment dans le cadre de son action culturelle ; d'élaborer une stratégie de mécénat et de réaliser des démarches prospectives sur les appels à projets des fondations et des entreprises profitables aux projets de la collectivité,

CONSIDÉRANT le dispositif volontariat territorial en administration initié par l'État qui permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés de 18 à 30 ans, le temps d'une mission de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de projets,

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2021 le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales s'est engagé à verser une subvention forfaitaire de quinze mille euros (15 000 €) aux structures procédant au recrutement d'un volontaire territorial en administration,

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de solliciter l'État pour obtenir la subvention forfaitaire de quinze mille euros (15 000 €) dans le cadre du dispositif volontariat territorial en administration suite au recrutement effectué sur le poste de chargé de mission recherche de financements privés : le coût annuel du poste de travail est estimé à trente quatre mille cent quatre vingt six euros (34 186 €) et l'aide sollicitée permettra de financer ce poste à hauteur de 43,8%.

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** l'aide forfaitaire de l'État dans le cadre du dispositif volontariat territorial en administration, pour le poste de chargé de mission recherche de financements privés,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la recette correspondante serait imputée sur le budget principal, chapitre 74, article 74718,

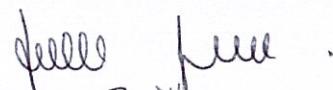
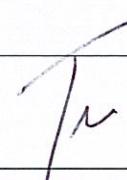
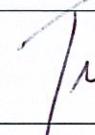
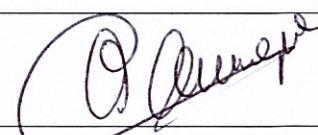
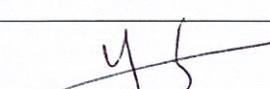
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc REQUI lève la séance à 17h50



Feuille de présence – Bureau Communautaire jeudi 18 novembre 2021

Communes	TITULAIRES	Signature
Celles	GOUDAL Joëlle	
Lauroux	PAILHOUX Jean-Paul	
Lavalette	VAN DER HORST Claire	
Le Bosc	VALAT Jérôme	
Le Caylar	TRINQUIER Jean	
Le Puech	GOUJON Bernard	
Les Plans	FABRE Daniel	
Lodève	LÉVÈQUE Gaëlle	
	SAUVIER Jean-Marc	
	BENAMMAR-KOLY Fadhila	
	BOSC David	
Pégairolles de l'Escalette	ROIG Frédéric	
Romiguières	ROUVEIROU Valérie	
Saint Étienne de Gourgas	REQUI Jean-Luc	
Soumont	VALETTE Daniel	